

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 28 février 2024**

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 8	Date convocation : 22/02/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis				X	
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne	X				
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>		8		2	1

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse Mérot

<b>Délibération n°11-2024</b> <b>Budget Annexe MARPA- Affectation résultats 2023</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 12 MARS 2024 Publication : 12 MARS 2024
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe M22 de la MARPA,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 6 958,25 €
- Un excédent reporté de : 108 347,48 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 101 389,23 €
  
- Un excédent d'investissement de 7 467,61 €
- Un déficit des restes à réaliser de 23 984,00 €
- Soit un excédent de financement de 16 516,39 €

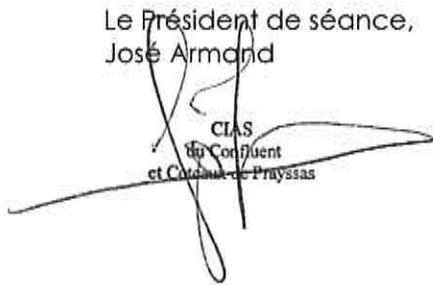
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**  
*8 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

**Affecte** le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

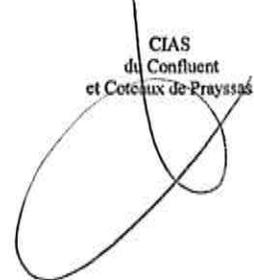
Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : Excédent	101 389,23 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	16 516,39 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	84 872,84 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	7 467,61 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,  
José Armand

  
CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas

La secrétaire de séance,  
Marie Thérèse Mérot

  
CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas